

DSEC
S.I.D.P.C.
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

à Mont-de-Marsan, le mercredi 24 août 2022

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ

Destinataires :

– Tous les maires du département des Landes
– Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, OFB.
Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest
Nombre de pages : 1

La préfecture des Landes vous informe que le département est placé en état de **VIGILANCE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ – ORAGES** pour l'ensemble des communes du département des Landes.

À compter du mercredi 24 août 2022 à 19 heures

Commentaire :

Après une après-midi très chaude, un vent d'ouest temporairement assez fort va balayer le sud de l'Aquitaine en première partie de nuit prochaine. Le vent peut atteindre 70 à 80 km/h en rafales, notamment sur la côte
Cette bascule du vent est également associée à une évolution orageuse, les orages peuvent être temporairement forts avec de violentes averses passagères donnant 5 à 15 mm en une heure ou moins, de chutes de petite ou moyenne grêle et de rafales de vent d'ouest ou sud-ouest pouvant atteindre ou dépasser 80 km/h. L'activité électrique de ces orages peut être importante.

Les consignes de comportement aux particuliers sont disponibles sur le site de météo France et dans le communiqué de presse de la Préfecture .

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo, en particulier :

Vous voudrez bien informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Vous voudrez bien informer les organisateurs de manifestations sur votre commune, avec une attention particulière sur les chapiteaux, tentes et structures.

La préfète et par délégation,
La directrice des sécurités



Marie-Thérèse NEUNREUTHER